



LIGUE INDIVIDUELLE PAR CATEGORIES

ARTICLE 1 :

Organisée par l'Angoulême Bowling Club, elle est réservée aux joueurs et joueuses licenciés (es) auprès de clubs charentais.

ARTICLE 2 :

Cette ligue se déroulera le **jeudi** soir à 19:15 heures (présence $\frac{1}{4}$ heure avant), elle sera homologuée. Elle se déroulera en conformité avec les règlements généraux de la F.F.B.S.Q., section Bowling (maillot ou chemise de bowling obligatoire, interdiction de fumer, de consommer des boissons alcoolisées, etc.).

ARTICLE 3 :

Toutes les journées de cette Ligue seront jouées en individuel, scratch.
Le classement sera établi par catégorie sur la base du listing du mois de décembre 2023:

Femmes: Excellence dont la moyenne listing est ≤ 179 et ≥ 164
Honneur dont la moyenne listing est 164 ou moins
A voir suivant nombre : primo licences

Hommes: Elite et Excellence dont la moyenne listing est ≥ 194
Honneur dont la moyenne listing est 179 ou moins
A voir suivant nombre : primo licences

ARTICLE 4 :

Elle débutera le **jeudi** 11 janvier 2024, et se terminera après 12 journées au total.

Chaque joueur effectuera une série de 4 lignes (sans changement de pistes).

Le classement final sera établi en additionnant le nombre total de quilles scratch des 10 meilleures journées, sans possibilités de rattrapage.

Un (e) joueur (euse), en retard rentrera à la ligne suivante.

Attribution d'un score aveugle de 120 (total avec handicap) pour un (e) joueur (euse) absente.

Article 5 :

Les frais joueurs seront de 14 euros par joueur et par journée répartis comme suit (par série):

Pour 1 joueur :	Frais parties	: 12,50 €
	Homologation	: 0,32 €
	Dotation	: 1,18 €
	Total	: 14,00 €

Article 6 :

Les récompensés seront désignés au prorata des engagés par catégories.

Article 7 :

Tout litige non prévu à ce règlement sera tranché, sans appel, par l'organisateur.

Récompenses :

Pour rentrer dans la dotation, les joueurs devront avoir joué un minimum de **10 journées**.